

Baromètre industriel de l'État

Île-de-France – Mars 2026

*Le **Baromètre industriel de l'État** permet de mesurer directement l'évolution de la réindustrialisation en France. **Les services déconcentrés de l'État sont mobilisés pour le suivi de cet indicateur, coordonné et élaboré par la Direction générale des Entreprises (DGE)** au ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique. L'écosystème local participe également activement au suivi de cet indicateur.*

Avec un solde positif de +19 en 2025, la France continue d'ouvrir et d'agrandir plus d'usines qu'elle n'en ferme ou n'en réduit, portée par une dynamique d'ouvertures qui résiste. Toutefois, dans un contexte international dégradé, la tendance au ralentissement se poursuit de façon plus marquée avec un solde net d'ouvertures et d'extensions en baisse par rapport à 2024 (+88).

Les dynamiques diffèrent d'une région à l'autre, voire d'un département à l'autre, notamment dans les territoires où le tissu industriel est historiquement constitué autour de filières aujourd'hui confrontées à des transformations majeures et particulièrement impactées par les crises successives. A ce titre, ce baromètre se révèle être un outil essentiel pour saisir les réalités du terrain et adapter les politiques publiques en faveur de la réindustrialisation.

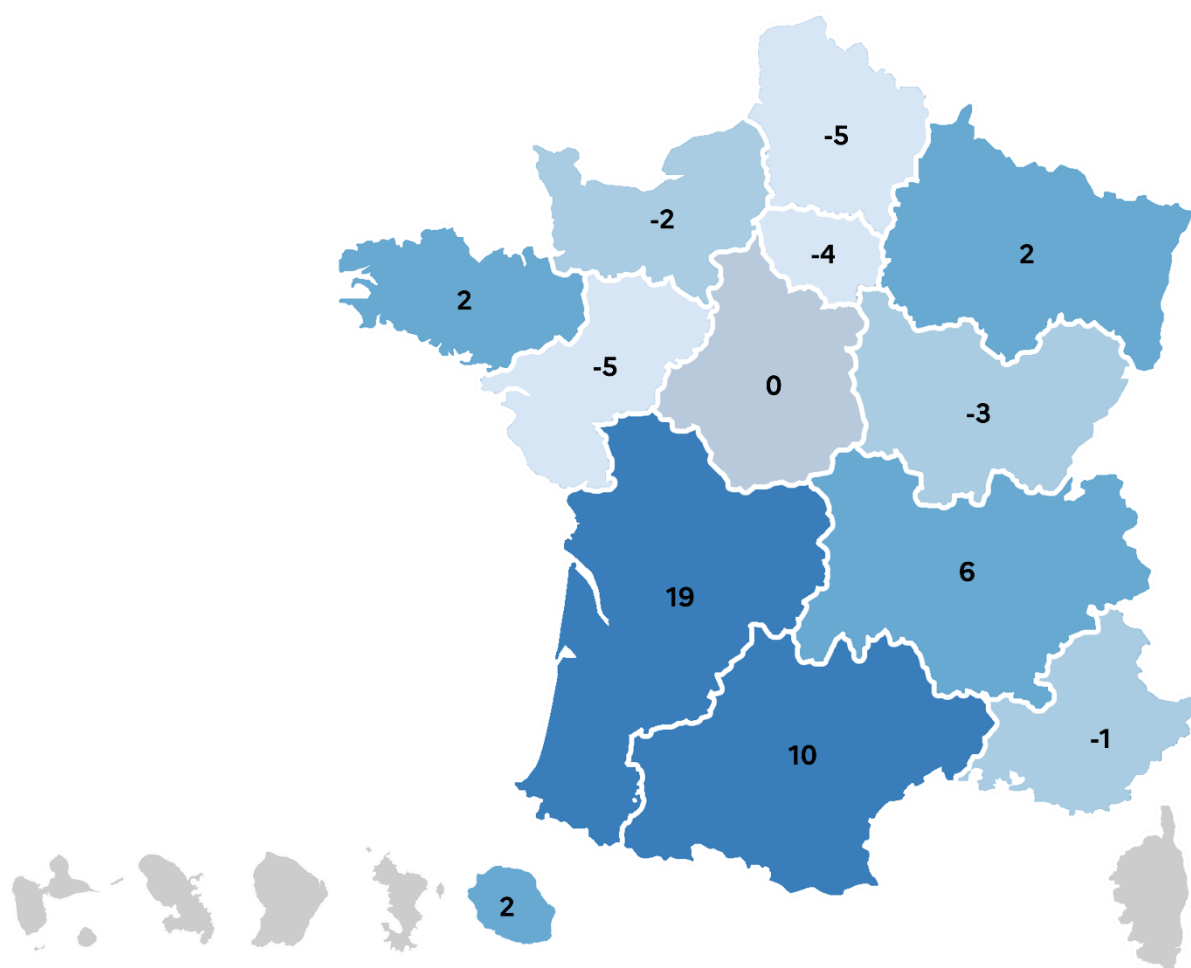
En Île de France, dans la continuité de l'année 2024, le solde est négatif avec un nombre de fermetures supérieur aux ouvertures. Les 15 ouvertures ou extensions significatives d'usines pour 2025 ne compensent pas les 19 fermetures ou réductions qui ont eu lieu sur le territoire.

Les secteurs de l'aéronautique et de la santé sont notamment représentés parmi les ouvertures et extensions.

Pour la première fois depuis 1970, Dassault Aviation a mis en service un nouvel établissement de production. Localisé à Cergy dans le Val-d'Oise, ce site est le signe de la compétitivité de l'industrie de défense francilienne. Cette ouverture répond à un triple enjeu : économique, social et de souveraineté.

La santé est également un sujet majeur de souveraineté par lequel les politiques de réindustrialisation prennent sens. C'est dans ce cadre que les laboratoires Mayloy ont inauguré deux nouvelles lignes de production à Dammarie-les-Lys en Seine-et-Marne pour la production de médicaments de gastroentérologie.

Cartographie régionale des ouvertures nettes en 2025



Méthodologie

L'indicateur du Baromètre industriel de l'Etat vise à mesurer le nombre net d'ouvertures de sites industriels, c'est-à-dire le nombre total d'ouvertures de sites industriels auquel on soustrait le nombre de fermetures. Il inclut les augmentations et réductions significatives d'activités industrielles sur un site existant, lorsque l'impact de celles-ci pour le territoire est de fait assimilable à l'ouverture ou la fermeture d'un nouveau site.*

La définition de l'industrie retenue pour cet indicateur exclut les activités connexes (déchetterie, logistique) ou l'artisanat. Plus précisément, l'industrie est ici comprise comme l'ensemble des activités économiques qui combinent des facteurs de production (installations, approvisionnements, travail, savoir) pour produire des biens matériels, par la transformation de matières premières et l'exploitation des sources d'énergie, destinés au marché.

***La comptabilisation est basée sur l'effectivité** : cela correspond à la date de la première production, dès lors que le premier produit sort de l'usine.*

Le recensement opéré par l'indicateur s'intéresse aux unités industrielles sans tenir compte de la valeur ajoutée du site concerné. Ainsi, une « gigafactory » ou la première industrialisation d'une start-up compteront comme une même unité industrielle.

***Le baromètre industriel ultramarin** -indicateur dédié aux Outres-mers - a été construit en 2025. Afin d'adapter la mesure de la dynamique industrielle aux spécificités du tissu industriel de ces territoires, le cadre méthodologique a été élargie avec le recensement des industries extractives et de production d'énergie et l'abaissement du seuil du nombre de salariés pour les sites industriels à plus de 10 salariés.*

*Etablissement de plus de 20 salariés.

Les données présentées doivent être lues comme des données provisoires et pouvant être actualisées lors de la prochaine relève, un certain nombre de projets d'ouverture pouvant être détectés a posteriori.

Contacts presse :

Direction générale des Entreprises

01 44 97 04 49

presse.dge@finances.gouv.fr

**Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris**

01 82 52 40 25

pref-presse@paris.gouv.fr